



## Qualibat n° 6172 Installation d'expositions (technicité confirmée)

Dernière mise à jour : le 22 octobre 2014 par QUALIBAT

### Délivré par :

QUALIBAT (qualification)

accréditation n° 4-0523

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur <https://www.cofrac.fr>

Ce signe ne bénéficie pas de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

### Domaine d'application :

Entreprises du secteur de la construction détenant une qualification QUALIBAT dans l'activité "Peinture"

### Domaine d'application détaillé, portée du signe :

Activité 61 : "Peinture" Réalisation de travaux de peinture et ravalement par une entreprise : • disposant, en propre, d'un personnel qualifié d'encadrement et d'exécution, • possédant ou louant les matériels appropriés aux travaux.

### Critères de confiance :

|   |  |
|---|--|
| Contrôles de la qualité des travaux                           | Audit sur dossier transmis à l'organisme |
| Prise en compte de la satisfaction client                     | non                                      |
| Suivi annuel des titulaires de la marque                      | non                                      |
| Contrôle de la qualité des services associés                  | Pas de contrôle                          |
| Suivi annuel de la qualité des services associés              | oui                                      |
| Service associé : prise en compte de la satisfaction client   | oui                                      |
| Vérification des assurances requises par l'activité concernée | non                                      |
| Vérification annuelle des assurances                          | non                                      |

|  |  |
|--|--|
| Vérification de l'existence légale du professionnel                    | non  |
| Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel           | non  |
| Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme | Existence de procédures relatives aux réclamations |

### Caractéristiques détaillées :

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Famille de signe                    | Travaux   |
| Type de maître d'ouvrage            | Une entreprise  |
| Cadre de référence                  | Règlement Général Qualibat. Référentiel Qualibat. Accréditation selon la norme NF X 50-091.   |
| Dossier                             | Demande de qualification auprès de l'agence QUALIBAT, Dossier à remplir, répondant aux 3 grandes catégories de critères définis par le référentiel et les éventuelles exigences complémentaires applicables à certaines qualifications : - légaux, juridiques et administratifs - techniques - financiers |
| Examen                              | Instruction préliminaire du dossier par le secrétariat<br>Puis examen par un rapporteur membre de la commission.  |
| Audit                               | Audit documentaire  |
| Modalités de décision d'attribution | Présentation du dossier par le rapporteur et décision par la Commission d'examen composée de 3 collègues ("entreprises", "utilisateurs" et "intérêts généraux"). Selon le niveau de technicité des qualifications, la commission siège au niveau départemental ou national.                               |
| Durée de validité (en mois)         | 48  |
| Modalités de suivi                  | Suivi annuel (pour renouvellement du certificat) au travers d'un questionnaire avec justificatifs à produire (situation fiscale et sociale attestation d'assurances DC7) pour actualiser renseignements sur entreprise et contrôler que cette dernière continue de répondre aux principales exigences     |
| Périodicité du suivi (en mois)      | 12  |

[1001signes.qualiteconstruction.com](http://1001signes.qualiteconstruction.com)